

PROCES VERBAL
de la Séance du 30 octobre 2024

~~~~~

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre à dix-huit heures et quarante minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 22**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés avec pouvoir qui ne peut être engagé : 1**

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

FORAY Gaëlle  
LYAUDET (MARIN) Jessie

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**La séance est ouverte en présence de 22 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés dont 1 qui ne peut être engagé, soit 26 votants en début de séance.**

**1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire fait valider aux conseillers municipaux le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2024 qui n'appelle pas de remarque de la part de l'assemblée.

**2. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE DU MARDI 15 OCTOBRE 2024 A 16 HEURES 30**

2.1. Collège SIXDENIER : demande de participation aux transports de la section sportive SKI

Madame Claire BILLON BERTHET informe que l'Association Sportive du Collège SIXDENIER sollicite une contribution financière pour financer les déplacements des adhérents de l'Association Sportive du Collège vers les lieux de pratique de ski de fond.

Cette aide, initiée l'an dernier, serait proportionnelle au nombre d'inscrits dans chaque commune et s'élèverait à la somme de 88,80 € par élève, selon les éléments chiffrés suivants :

- 33 élèves au total
- 10 séances au coût unitaire de 155 € à la piste des Plans d'Hotonnes, soit 1550 €
- 6 séances au coût unitaire de 110 € à la station de ski de La Praille, soit 660 €
- 4 séances au coût unitaire de 180 € à la station La Cuaz, soit 720 €

Ce qui représente un coût financier global de 2 930 € (88,80 € par élève) pour la période automnale et hivernale 2024/2025.

Sur les 33 jeunes concernés par la section ski de fond, 18 jeunes résident sur la commune Plateau d'Hauteville.

Madame Claire BILLON BERTHET propose au Conseil Municipal de soutenir le transport des séances de sport et ski de fond assuré par l'Association Sportive du Collège SIXDENIER, au prorata du nombre de jeunes résidant sur la commune, soit :

$88,80 \text{ €} \times 18 \text{ jeunes} = 1\,598,40 \text{ €}$ .

**Le Conseil Municipal,**

à l'unanimité,

- DECIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Collège SIXDENIER à hauteur de 1 598,40 €, correspondant à la participation aux déplacements vers les lieux de pratique du ski de fond de la section ski de l'Association Sportive du Collège Sixdenier, au prorata du nombre de jeunes résidant sur la commune, soit 88,80 € x 18 jeunes.

2.2. Ecole Cormaranche-en-Bugey : demande de participation à la classe découverte Volcans d'Auvergne du 02 au 06 juin 2025

Madame Claire BILLON BERTHET rappelle que les élèves de CE2/CM de l'école de Cormaranche-en-Bugey qui sollicitent une participation à leur voyage en classe découverte des « volcans d'Auvergne ».

La commune de Plateau d'Hauteville soutient chaque année divers projets associatifs et citoyens et il convient dès lors de soutenir au mieux les projets pédagogiques jeunesse tels que les « classes découvertes ». Ce voyage en « classe découverte » est prévu du 02 au 06 juin 2025 et concerne les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de Cormaranche, ce qui représente un total de 40 élèves.

**Le Conseil Municipal,**

à l'unanimité,

- **DECIDE** d'une participation communale à hauteur de 30 €/enfant, soit pour un total de 40 enfants, un montant global de 1 200 € sous forme de subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de Cormaranche-en-Bugey

2.3. Gymnase : règlement

2.4. Loi Blanquer – Symboles de la République (intérieur et extérieur des bâtiment)

2.5. Calendrier BAFA 2024/2025 : communication/diffusion

2.6. Association MUSICOLE : rencontre enseignants et Association Musicole relative aux interventions en milieu scolaire (bilan et programmation)

Madame Claire BILLON BERTHET informe qu'une réunion avec Musicole est à programmer concernant leur intervention dans les écoles. Elle précise également que certains enseignants ont déjà émis des réserves sur l'utilité de ces interventions musicales.

Monsieur le Maire demande à rencontrer les enseignants qui émettent des réserves sur l'utilité des interventions musique en milieu scolaire. C'est un programme porté par la commune au bénéfice des enfants pour qu'ils puissent découvrir la musique autrement. Les élus tiennent à cet engagement.

## 2.7. Projet Educatif Territorial (PEDT)

Madame Claire BILLON BERTHET rappelle aux élus que le PEDT est un outil stratégique pour coordonner les actions éducatives locales, dans l'intérêt de l'enfant. Il permet de mutualiser les ressources, d'améliorer les services périscolaires, de dynamiser la vie associative et de renforcer la coopération des différents acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Une première réunion de concertation et de travail avec l'ensemble des partenaires de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse est prévue, visant à définir les grandes lignes du Projet Éducatif Territorial (PEDT) de de la commune et à fixer les objectifs éducatifs communs pour le territoire.

## 2.8. DSP gestion des accueils périscolaires, extrascolaires et bibliothèque

### 2.8.1. Salle des Jeunes : définition du besoin et actions à mettre en œuvre

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON informe du souhait de la Commune de mettre à disposition d'Alfa3A la salle sud de la salle des fêtes d'Hauteville pour les activités d'accompagnement aux jeunes adolescents. Cette salle leur sera mise à disposition toute l'année.

Il est cependant précisé que cette salle pourra toujours être utilisée lors des évènements importants de la commune et des associations locales, les jeunes adolescents seront aussi invités à apporter leur contribution à ces évènements.

### 2.8.2. Bilan financier intermédiaire mensuel

Cela sera évoqué lors d'un prochain conseil.

### 2.8.3. Etat des lieux sortant/entrant

Cela sera évoqué lors d'un prochain conseil.

## 2.9. Questions diverses

## **3. COMMISSION FORET DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 A 16H30**

### 3.1. Suites d'exploitation et la préparation du terrain en vue de la régénération – massif du Velly,

Monsieur Gérard CHAPUIS fait un retour sur les journées de plantations participatives organisées sur le massif du Velly dans le cadre des journées « Campus Bois en fête ». Ce sont 17 ilots de 21 plants chacun qui ont pu être plantés par les collégiens d'Hauteville le vendredi et par le public le samedi.

Concernant l'exploitation des parcelles du massif du Velly, l'ONF confirme qu'un état des lieux avant et après exploitation sera établi. Par ailleurs, un arrêté sera pris pour la fermeture du chemin pour l'exploitation. Monsieur Le Maire souhaite que soit demandé à l'exploitant d'organiser l'exploitation avec un rangement des bois et la mise en place d'andains.

Concernant la régénération, l'ONF propose de faire un premier bilan de l'état des parcelles à l'automne 2025 suite à l'exploitation. Les propositions de programme de régénération pourront être établies après cet état des lieux, même si habituellement les programmes sont à définir dans les 3 à 5 ans post exploitation.

L'ONF indique qu'il y aura plus de visibilité d'ici là concernant les modalités de subventionnement via le dispositif « France Nation Verte ».

### 3.2. Proposition de panneaux et de bâches d'informations chantiers, afin de faire de la sensibilisation au grand public en forêt communale,

Monsieur Gérard CHAPUIS présente les deux panneaux et bâches qu'il est proposé d'installer en forêt pour informer la population sur les modalités de gestion de la forêt.

### 3.3. Affouages

Monsieur Gérard CHAPUIS alerte sur la prévision des bois à mettre en affouages qui ont tendance à manquer dans certains hameaux.

### 3.4. Questions diverses

Monsieur le Maire présente un bilan chiffré des ventes d'automne.

- Parcelle 48 à Cormaranche 377,78m<sup>3</sup> vendue pour 13 660 euros.
- Parcelle 52 nord à Hauteville : 1 535 m<sup>3</sup> s'est vendu 102 555 € soit 66.7 €/m<sup>3</sup>

- Parcelle 52 sud à Hauteville : 1125 m<sup>3</sup> sur écorce vendue à 53 489 € soit 47.5€/m<sup>3</sup>
- Parcelle 110 à Hauteville : 820 m<sup>3</sup>/sur écorce vendue à 21 960 € soit 26.7 €/m<sup>3</sup>
- Parcelle 2 à Hostiaz 300m<sup>3</sup> pour 7587 euros.
- Parcelle 5 à Thézillieu 585,50m<sup>3</sup> vendue pour 19 538 euros.

Les élus évoquent la gestion des frelons asiatiques sur la commune. Monsieur Gérard CHAPUIS dresse un bilan mitigé des pièges mis en place cette année. A priori, des pièges privés ont été plus efficaces.

#### **4. COMMISSION VIE ECONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 A 18H30**

##### 4.1. Présentation du bilan d'Haut-Bugey Tourisme

Monsieur Jacques DRHOUIIN revient sur les éléments essentiels de la présentation du bilan de l'office du tourisme. En 2023, le tourisme représentait sur Haut Bugey Agglomération, plus de 41 000 € de retombées économiques pour environ 700 emplois directs et indirects.

Concernant les nuitées déclarées, Plateau d'Hauteville est premier devant Nantua et Oyonnax, avec 39 550 nuitées. La commune se distingue également par le nombre de lits des hébergements actifs : 823 lits contre 403 lits sur Oyonnax. La fréquentation de l'office du tourisme du Plateau est également en hausse de 52 % par rapport à 2022 avec un taux de satisfaction de 94 %.

Monsieur Le Maire félicite l'action communale et celle d'Haut-Bugey Tourisme dans la gestion des stratégies touristiques avec la création d'une cellule de veille et le suivi des porteurs de projet. Cela abouti à un accroissement des capacités touristiques diversifiées et mieux adaptées aux aspirations des gens avec un développement de l'hôtellerie de plein air. Cela participe au rayonnement de la Commune.

##### 4.2. Gîte MEYER - Présentation de la phase 1 de l'étude de faisabilité

Monsieur Jacques DRHOUIIN rappelle que le gîte Meyer est un bâtiment de la commune de Plateau d'Hauteville transféré historiquement à la communauté de communes du Plateau d'Hauteville puis à l'agglomération dans le cadre de la compétence sport. Ce bâtiment a été exploité pendant plusieurs années par Boost Center. Suite à l'installation de nouveaux équipements plus qualitatifs au camping intercommunal des 12 cols, l'agglomération souhaite s'en dessaisir n'en ayant plus l'utilité pour l'hébergement de groupe du Boost Center. Ainsi, la commune a décidé d'être accompagnée pour étudier la possibilité de développer une auberge de jeunesse « nouvelle génération » en réemployant le site du Gîte Meyer, et le cas échéant, commercialiser le projet auprès d'exploitants potentiels. Pour mener à bien cette étude et pour plus de cohérence, le bureau LINDEA, déjà pilote de l'étude portée en 2022, a été mandaté.

Le bureau d'étude propose dans sa phase 1 d'orienter le projet vers la création d'une auberge de jeunesse nouvelle génération. La phase 2 actuellement en cours vise à établir une définition plus précise du projet et de ces étapes de développement et à commencer une démarche prospective de recherche de porteur.

##### 4.3. Point de situation sur les commerces de Plateau d'Hauteville (soutien CCI, nouvelles installations...)

Monsieur Jacques DRHOUIIN informe des changements d'exploitants pour le gîte communal de la Fora à Hostiaz et pour hôtel restaurant « le Relais de Thézillieu ».

Il informe également de l'implantation future d'un cordonnier à la place de l'ancienne boutique « la main dans le vrac », un podologue est également installé sur la Commune depuis peu.

##### 4.4. Événementiels

Le marché de Noël aura lieu le 1<sup>er</sup> week-end de décembre à la salle des fêtes d'Hauteville.

##### 4.5. Questions diverses

###### 4.5.1. Ouverture des commerces les dimanches

Monsieur Jacques DRHOUIIN rappelle la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui modifie le code du travail, et selon l'article L3132-26 du code du travail régissant les règles d'ouverture des commerces le dimanche permettant aux maires de déroger pour les établissements de commerce de détail à la règle du repos hebdomadaire le dimanche. La liste des dimanches concernés est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Propositions pour l'année 2025 correspondant à 12 dimanches

**Le Conseil Municipal,**

**Avec 25 voix POUR et 1 ABSTENTION d'Humbert CRETIER,**

- **PROPOSE**, pour l'année 2025 l'ouverture des commerces les dimanches de 8h00 à 20h00 :

12 janvier, 16 février, 20 avril, 25 mai, 8 juin, 15 juin, 3 août, 30 novembre, 7, 14, 21 et 28 décembre.

- **DEMANDE** l'avis à l'EPCI Haut-Bugey Agglomération.

Lors de la Commission, Monsieur Olivier BROCHET a demandé un bilan de la mise en place de l'outil « La Carte » sur la Commune.

Monsieur Jacques DRHOUIIN a répondu que malgré une démarche volontaire, et des créations des vitrines par la Commune, il note un manque d'engagement par les professionnels. L'application est toujours active et en service mais pour l'instant le bilan reste mitigé.

## **5. COMMISSIONS « ACTIVITE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE » ET « TRAVAUX BATIMENTS RESEAUX ET URBANISME » DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024 A 18H**

### **Santé :**

5.1. Appartement des Charmettes - Projet de création d'une colocation interprofessionnelle au service de la santé des populations

Monsieur Jacques FUMEX rappelle l'expérimentation menée pour la Commune pour le soutien à la santé des populations. Elle apporte une dotation pour le logement des internes de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Hauteville-Lompnes. Ce dispositif de soutien concerne des étudiants internes en médecine et les médecins remplaçants des praticiens pour la période du 1er mai 2024 au 30 juin 2025.

Il est décidé que cette expérimentation ne sera pas reconduite après juin 2025. Il est proposé un projet alternatif à partir du 1er juillet 2025. Ce projet concerne la création d'une colocation interprofessionnelle de santé. Il s'agit de mettre à disposition un T4 communal situé au 300 rue de la République à titre principal pour les internes et les remplaçants de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et à titre complémentaire pour les autres professionnels de santé des établissements médico-sociaux de Plateau d'Hauteville. Il est envisagé de relooker et d'équiper l'appartement de l'ancien Trésorier dans l'immeuble des Charmettes. Cette expérimentation pourra être poursuivie à l'issue de la période test de 1 an.

Des conventions de mise à disposition détaillant les modalités d'occupation des différents publics accueillis seront à établir, ainsi qu'une charte de bonne utilisation.

**Le Conseil Municipal,**

**à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à réaliser les travaux, à équiper et à relooker l'appartement R-1 des « Charmettes » au 300 rue de la République

- **AUTORISE** le Maire à établir les conventions nécessaires à la mise à disposition du logement

### **Urbanisme :**

5.2. Informations sur les aides financières de Haut-Bugey Agglomération en faveur des projets locatifs

Monsieur Didier BOURGEAIS expose aux élus le règlement de Haut Bugey Agglomération en faveur des projets locatifs et présente également les aides proposées par le Département en faveur de la

réhabilitation communale et les conditions de location afférentes. Ces aides sont cumulables avec celles de Haut Bugey Agglomération.

Sans être exhaustif, les aides suivantes ont été présentées :

#### Réhabilitation des logements communaux

- Aides du Département :
  - Taux de subvention de 20% pour les travaux courants d'aménagement dans la limite de 4000€ maximum par logement.
  - Taux de subvention de 40% pour les travaux favorisant les économies d'énergie dans la limite de 8000€ par logement.
  - Taux de subvention de 40% pour les travaux d'adaptation des logements aux personnes handicapées ou dépendantes dans la limite de 8000€ par logement.

#### Projets locatifs des Communes

- Aides de Haut Bugey Agglomération :
  - Taux de subvention de 20% maximum et dans la limite de 100 000€ sur les frais d'acquisition foncière ou immobilière et les coûts relatifs aux travaux de réhabilitation/rénovation des constructions.

#### Projets locatifs des bailleurs sociaux

- Aides de Haut Bugey Agglomération :
  - Aide financière de 100 000€ maximum pour des projets de rénovation de logements locatifs et d'acquisition de logements anciens avec travaux d'amélioration afin de créer une nouvelle offre locative sociale.
  - Garanties d'emprunt jusqu'à 40% maximum lorsque les opérations ne bénéficient pas, par ailleurs, d'une subvention de Haut Bugey Agglomération

Garanties d'emprunt jusqu'à 20% maximum lorsque les opérations bénéficient d'une subvention de Haut-Bugey Agglomération.

5.3. Projet de cession d'une partie du terrain communal cadastré préfixe 122 section G n°597 ainsi qu'une partie de chemin rural – retour de l'avis du Domaine

5.4. Point ajouté : Correction administrative – Avis conforme sur la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur Didier BOURGEOIS informe de la nécessité d'apporter un correctif à la délibération concernant l'avis conforme à donner pour l'intégration des ZAENR dans la cartographie départementale.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2024-09-08 du 25 septembre 2024 confirmant les zones d'accélération des énergies renouvelables à intégrer à la carte départementale ;

- **CONFIRME** les zones d'accélération des énergies renouvelables suivantes à intégrer dans la cartographie établie par les services de la Préfecture de l'Ain,

#### ➤ **Photovoltaïque en toiture**

##### Hauteville-Lompnes :

Trepont : Parcelle cadastrée 185 section E n°521

Centre technique municipal : parcelle cadastrée 185 section C n°845

Place du Docteur Rougy : parcelles cadastrées 185 section K n°407 et 185 section B n°968

Mairie d'Hauteville-Lompnes : parcelle cadastrée 185 section B n°972

Collège Paul Sixdenier : parcelles cadastrées 185 section B n°532 ; B n°739 ; B n°947 ; B n°952 ; B n°1077 ; B n°1120 ; B n°1125 ; B n°1126 ; B n°1127 et B n°1133

Centre Hospitalier Public d'Hauteville, unité Albarine, : parcelles cadastrées 185 section K n°362 et K n°1067

Centre Hospitalier Public d'Hauteville, unité Inter : parcelles cadastrées 185 section A n°228 ; A n°817 et A n°457

Centre médical de l'Orcet : parcelles cadastrées 185 section A n°352 ; A n°354 ; A n°477 et A n°575

Centre Orcet-Mangini : parcelles cadastrées 185 section A n°896 ; A n°905 et A n°998

#### Cormaranche-en-Bugey :

Maison Familiale Rurale : parcelle cadastrée 122 section F n°770

Rue de la Scierie : parcelles cadastrées 122 section G n°1219 et G n°1751

Ecole primaire de Cormaranche-en-Bugey : parcelle cadastrée 122 section G n°1467

#### Hostiaz

Au Petit Nuet : parcelles cadastrées 186 section ZD n°51 et ZD n° 52

##### ➤ **Photovoltaïque au sol :**

#### Hauteville-Lompnes :

Carrière de la Cornella : parcelles cadastrées 185 section E n°625 et E n°33

Carrière des Pierres d'Hauteville : parcelle cadastrée 185 section L n°1076

Lieu-dit Molard Grana : parcelles cadastrées 185 section D n°92 ; D n°93 et D n°524

Rue du Docteur Crépin : parcelles cadastrées 185 section ZO n°36

#### Cormaranche-en-Bugey

Lieu-dit Les Teillère : parcelle cadastrée 122 section ZD n°66

##### ➤ **Solaire thermique :**

#### Hauteville-Lompnes :

Rue du Docteur Crépin : parcelle cadastrée 185 section ZO n°19

##### ➤ **Géothermie :**

#### Hauteville-Lompnes :

Centre Hospitalier Public d'Hauteville, unité Albarine : parcelle cadastrée 185 section K n°358

Route des Lésines, lieu-dit « Le Coin » : parcelle cadastrée 185 section ZP n°33

##### ➤ **Biomasse :**

#### Hauteville-Lompnes :

Rue du Docteur Crépin : parcelle cadastrée 185 section ZO n°33

Centre de réadaptation d'Angeville : parcelles cadastrées 185 section K n°392 à 394 et K n°1063 à 1066

Casino : parcelle cadastrée 185 section B n°688

#### Cormaranche-en-Bugey :

Rue du Hangar : parcelles cadastrées 122 section G n°284 ; G n°286 ; Gn°1083 ; G n°1680 ; G n°1775 à 1776 ; G n°1778 et G n°1780 à 1783

#### Thézillieu :

- Parcelles cadastrées 417 section E n°91 ; E n°123 à 127 ; E n°136 à 137 ; E n° 139 à 140 ; En°142 ; E n°144 ; E n°146 à 148 ; E n°154 ; E n°156 à 157 ; E n°162 à 164 ; E n°167 ; E n°169 à 170 ; E n°172 ; E n°174 à 177 ; E n°180 à 181 ; E n° 183 à 184 ; E n°188 ; E n°191 à 192 ; En° 195 à 196 ; E n° 200 à 202 ; E n°206 à 205 ; E n°208 à 210 ; E n°212 à 217 ; E n°221 à 235 ; E n° 246 à 248 ; E n°601 ; E n°682 ; E n°824 ; E n°827 à 831 ; E n°841 à 842 ; E n°865 à 869 ; E n°883 ; E n°885 à 890 ; E n°894 ; n°903 à 904 ; E n°906 à 914 ; E n°916 à 918 ; E n°920 ; En°932 ; E n°935 à 938 ; E n°941 à 946 ; E n°948 ; E n°952 ; E n°954 ; E n°969 à 970 ; E n°973 à 976 ; E n°991 ; E n°993 à 998 ; E n°999 à 1001 ; E n°1007 à 1014 ; E n°1017 à 1021 ; En°1025 ; E n°1028 à 1029 ; E n°1031 à 1032 ; E n°1034 ; E n°1036 à 1037

- Parcelles cadastrées 417 section H n°1016 ; H n°1018 à 1024 ; H n°1033 ; H n°1293 à 1294

- Parcelles cadastrées 417 section WW n° 39 à 41 ; n°56 à 57 ;

- Parcelles cadastrées 417 section WZ n°35 à 37

#### 5.5. Questions diverses

##### **Travaux :**

#### 5.6. Réfection de la toiture de 5 garages communaux à Thézillieu

Monsieur Jean Michel CYVOCT présente la situation préoccupante de la toiture (150 m2) et des chenaux de 5 garages, sis à Thézillieu et propriété de la commune, actuellement loués. Des devis ont été demandé et un arbitrage sera donné quant à la mise en œuvre des travaux de rénovation.

#### 5.7. Tonte des stades pour l'année 2025 : choix à faire concernant la tondeuse « Ferrari »

Monsieur Jean Michel CYVOCT utilisée depuis 2002 par les services techniques de la commune nécessite une très importante révision. Il est proposé d'acquérir une nouvelle tondeuse et de prévoir la reprise de l'ancienne.

5.8. Correction administrative – Intégration de l'éclairage public d'Hauteville-Lompnes au sein du SIEA  
Monsieur Jean Michel CYVOCT précise qu'il est nécessaire d'apporter des corrections à la délibération concernant l'intégration de l'éclairage public d'Hauteville au SIEA.

**Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal ,  
à l'unanimité,**

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 2024-06-04 du 29 mai 2024
- **DECIDE** de transférer la compétence « Eclairage Public » au syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain qui exercera conformément à ses statuts la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comprenant :
  - ➔ La maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installation,
  - ➔ La maintenance préventive et curative de ces installations
  - ➔ La passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,
  - ➔ La passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour notifier cette décision au SIEA et pour mener à bien les démarches nécessaires pour une bonne application de cette décision.
- **INSCRIT** la dépense au compte 62268 pour intégration au SIEA

#### 5.9. Questions diverses

Monsieur Jean-Michel CYVOCT fait part du choix de la MAPA relative au programme de travaux de la Crèche concernant le Lot 1 pour le changement des menuiseries.

### 6. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

#### 6.1. Modalité d'attribution des véhicules de service et de remisage

Madame Nicole ROSIER rappelle la délibération du 11 décembre 2019 fixant les modalités d'attribution des véhicules de service et de remisage. Il rappelle également que certains véhicules sont mis à disposition d'agents communaux pour raisons de service. Le véhicule de service n'est pas un véhicule de fonction. Le véhicule de service n'est pas autorisé à une « utilisation privée » il n'est donc pas mis à disposition du salarié de façon permanente (c'est-à-dire en dehors des périodes de travail, notamment pendant ses congés) auquel cas il constitue un « avantage en nature ».

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** tel qu'il lui a été présenté, le règlement fixant les modalités d'attribution nominative d'un véhicule de service :

- Monsieur Loïc MERLET, Directeur des Services Techniques,
- Monsieur Guilhem SALVAN, police municipale,
- Madame Lyse LEFEBRE, pôle accueil mobile

- **FIXE** la liste exhaustive des fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile :

| Agents        | Service                           |
|---------------|-----------------------------------|
| MERLET Loïc   | Directeur des Services Techniques |
| LEFEBVRE Lyse | Agent d'accueil Pôle mobile       |

Ce règlement s'applique également au véhicule de remplacement identifié et mis à disposition de l'agent communal en remplacement de son véhicule attitré ET applique ce règlement pour un véhicule de remplacement en cas d'accident.

- **PREND** note que le Maire ou la Directrice Générale des Services ont la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules.

## 7. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION

### 7.1. Présentation du rapport d'activités d'Haut Bugey Agglomération pour l'année 2023

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT Monsieur le Maire présente le rapport d'activités d'Haut Bugey Agglomération pour 2023.

L'intégralité du document est consultable via le lien :

<https://www.calameo.com/read/0040193906a1c23e5846e>

#### **Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 de HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe de l'invitation de Haut-Bugey Agglomération le 13 décembre prochain à l'attention des élus de l'agglomération pour la « Journée des Élus du Territoire (J.E.T) » à Valexpo.

Monsieur le Maire félicite également le club de boxe thaï de Plateau d'Hauteville pour son palmarès au championnat du monde ISKA. Une réception en leur honneur est organisée le 26 novembre à 18h30.

Monsieur Alexandre LALLEMENT interroge les élus concernant l'annonce des blocages de loyers des gendarmeries.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'information précise à ce jour. Il a évoqué ce sujet avec d'autres élus du Département et hormis Meximieux et Port qui sont en attente du versement des loyers il n'y a pas d'autres informations.

Monsieur Alain MASSIRONI précise qu'il doit sans doute s'agir d'un retard, puisqu'il s'agit de gendarmeries nouvellement construites. Les travaux avancent, la charpente devrait être finie pour novembre.

**Monsieur le Maire clôture la séance.**

**Levée de la séance à 21h45.**

Philippe EMIN  
Maire de Plateau d'Hauteville

Nicole ROSIER  
Adjointe aux finances et à la gestion du personnel et secrétaire de séance

